



(Finistère)

Landéda, le 7 juin 2022

## CONSEIL MUNICIPAL du 13 juin 2022

**CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE DROIT DE VUE AU SÉMAPHORE**

**RAPPORT N°11/06/2022**

Dans le secteur du Sémaphore, la caserne est un secteur constructible. Les terrains du Sémaphore sont caractérisés pour un panorama sur l'Aber Wrac'h qui est exceptionnel.

Il paraît nécessaire de réajuster la servitude de vue en limitant les hauteurs de construction.

Ainsi, suite au travail effectué par le géomètre OLLIVIER, il est établi une hauteur du faîte au maximum de 29,85 m pour la parcelle BM 25.

Par conséquent, toutes les constructions sur la parcelle BM24 ne pourront pas dépasser cette hauteur.

Ainsi, les conditions d'exercice de la servitude de prospect créée aux termes d'un acte reçu par Maître LE GUEDES, notaire à Lannilis, le 9 avril 2013 sont purement et simplement supprimées.

Les conditions seront désormais les suivantes : la hauteur au faîte des constructions à édifier sur la parcelle BM 24 ne devra pas dépasser 29,85 m.

Les plantations ne devront pas également dépasser cette même hauteur.

Sur avis de la Commission urbanisme, je vous propose d'instituer cette servitude telle que définie plus haut.



**Nombre de membres**

en exercice	= 27
Présents	= 18
Votants	= 25

**Délibération du conseil municipal**

**N°11/06/2022**

Réunion du 13 juin 2022

**CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE DROIT DE VUE AU SÉMAPHORE**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de la commune,

Étaient présents : David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Isabelle POULLAIN, Philippe COAT, Muriel COLLOMBAT, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDÉ, Jean-Pierre GAILLARD, Italia BIANCHI-RAMEL, Pascale BIHANNIC

Absents :

Christine CHEVALIER donne procuration à David KERLAN

Daniel GODEC donne procuration à Alexandre TREGUER

Hervé LOUARN donne procuration à Anne POULNOT-MADEC

Marine VAUTIER donne procuration à Nolwenn DAUPHIN

Jean-Luc LE ROUX donne procuration à Laurent QUEZEDÉ

Erwan DENEZ donne procuration à Italia BIANCHI-RAMEL

Christophe ARZUR donne procuration à Pascale BIHANNIC

Camille SORDET, Martine KERFOURN

Madame Anne POULNOT-MADEC a été élu(e) secrétaire de séance.

**Le conseil municipal adopte par 25 voix Pour,**

**Alexandre TREGUER, rapporteur(e), entendu(e),**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

Considérant que le géomètre Yannick OLLIVIER a déterminé la hauteur du faîteage de la parcelle BM25 à 29,85 m ;

Considérant que pour ne pas détériorer le site du Sémaphore, il est nécessaire de modifier la servitude existante et ainsi de permettre de réaliser un projet d'habitation à une hauteur maximum défini par la construction de la parcelle voisine.

Considérant que les plantations ne doivent pas non plus détériorer le point de vue sur le site du Sémaaphore.

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide d'instituer une servitude de prospect en limitant une hauteur du faîte au maximum de 29,85 m pour toute construction sur la parcelle BM24 dans le secteur du Sémaaphore ainsi que pour les plantations.

CHEVALIER Christine	<i>Procuration à David KERLAN</i>
KERLAN David	<i>[Signature]</i>
POULNOT - MADEC Anne	<i>[Signature]</i>
LE GOFF Laurent	<i>[Signature]</i>
DAUPHIN Nolwenn	<i>[Signature]</i>
CATTIN Jean-Luc	<i>[Signature]</i>
FAVÉ Danielle	<i>[Signature]</i>
TRÉGUER Alexandre	<i>[Signature]</i>
SIMIER Céline	<i>[Signature]</i>
GODEC Daniel	<i>Procuration à Alexandre TRÉGUER</i>
POULLAIN Isabelle	<i>[Signature]</i>
COAT Philippe	<i>[Signature]</i>
COLLOMBAT Muriel	<i>[Signature]</i>
LOUARN Hervé	<i>Procuration à Anne POUlnot-MADEC</i>

COUSTANCE Catherine	<i>[Signature]</i>
THÉPAUT Bernard	<i>[Signature]</i>
LOUBOUTIN Marie- Laure	<i>[Signature]</i>
QUÉZÉDÉ Laurent	<i>[Signature]</i>
SORDET Camille	<i>Absente</i>
GAILLARD Jean-Pierre	<i>[Signature]</i>
VAUTIER Marine	<i>Procuration à Nolwenn DAUPHIN</i>
LE ROUX Jean-Luc	<i>Procuration à Laurent QUÉZÉDÉ</i>
DENEZ Erwann	<i>Procuration à Italia BIANCHI-RAMEL</i>
KERFOURN Martine	<i>Absente</i>
ARZUR Christophe	<i>Procuration à Pascale BIHANNIC</i>
BIHANNIC Pascale	<i>[Signature]</i>
BIANCHI RAMEL Italia	<i>[Signature]</i>

Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le

ID : 029-212901011-20220613-2022\_06\_13\_11-DE

